



FONDASYON JE KLERE
Une **Fondation**
une **nouvelle Forme**
de **Citoyenneté**
Une **Nation**

Contact : Marie Yolène GILLES
TEL : (509)37288466

Communiqué

VIOLENCE CIBLEE CONTRE L'INSTITUTION POLICIERE – ATTAQUE CONTRE LES DEFENSEURS DES DROITS HUMAINS: LA FONDASYON JE KLERE (FJKL) RENOUELLE SON ATTACHEMENT AUX VALEURS D'UNE SOCIETE DEMOCRATIQUE

La **Fondasyon Je Klere** (FJKL) constate une recrudescence des actes de violence dans la région métropolitaine ; le début de l'année en cours est particulièrement caractérisé par une violence ciblée contre des policiers.

La FJKL note que les assassinats crapuleux de policiers tout comme de membres de la population civile ne sont pas suivis d'enquête crédible, d'arrestation systématique de suspects ni d'information des services de renseignements susceptibles de décourager les délinquants et de rassurer la population.

La FJKL regrette que la population dans plusieurs zones de la région métropolitaine notamment à Carrefour-Feuilles, bas de Delmas, soit obligée de recourir à des manifestations publiques pour attirer l'attention des responsables sur la gravité de la situation sécuritaire du pays.

La FJKL déplore le fait que des citoyens – livrés au désespoir - s'en prennent aux organisations de Défense des droits humains en raison de leur promptitude à dénoncer les bavures policières au cours d'interventions peu professionnelles réalisées dans des quartiers défavorisés.

La FJKL rappelle qu'elle n'est pas contre les interventions policières visant à protéger la collectivité contre les agissements des bandits.

La FJKL est consciente du fait que la police constitue la première ligne de défense des droits de l'homme et qu'elle doit jouer son rôle de gardienne de la loi et des droits de l'homme.

Toutefois, la **Fondasyon Je Klere** (FJKL) considère que les interventions des responsables de l'application de la loi doivent se réaliser dans le cadre d'une éthique fondée sur la légalité et le respect des normes internationales en matière de droits de l'homme. **La Police doit, en toute circonstance, se montrer professionnelle et éviter les bavures, les représailles et les dommages collatéraux.**

Port-au-Prince, le 30 janvier 2019